

DECLARATION DE M. GISCARD D'ESTAING SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL AU COURS DU
CONSEIL DES MINISTRES, PARIS LE 11 JUILLET 1979

11 JULY 1979 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

ENFIN LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A AJOUTE :

- "LE CONSEIL DES MINISTRES NE DOIT PAS ETRE LE LIEU D'ARBITRAGE DES CONFLITS DES HAUTES
ADMINISTRATIONS, MAIS LA REUNION QUI DONNE SON IMPULSION A LA POLITIQUE DE LA FRANCE,
ET QUI EN SURVEILLE L'EXECUTION. LES TRAVAUX ET L'ORDRE_DU_JOUR DU CONSEIL DES
MINISTRES SERONT AMENAGES POUR SOULIGNER CE CARACTERE"

-\